



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 17.2021

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0

*Date de la convocation :* 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

**Présents :** M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

**Pouvoir(s) :** Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Exposé :**

Un contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile sur le territoire d'Aucamville a été signé le 1<sup>er</sup> février 2017 avec la société AUTO SECOURS, située 72 rue de Fenouillet à Toulouse, pour une durée de quatre ans. Compte tenu de l'impossibilité de lancer une nouvelle procédure de publicité et mise en concurrence dans les temps et la nécessité d'assurer et maintenir le service public de fourrière automobile, le contrat actuellement en vigueur est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

La ville doit se prononcer sur le mode de gestion de cette fourrière.

L'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'Ordonnance du 26 novembre 2018 dispose que « les collectivités territoriales (...) peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique préparée, passée et exécutée conformément à la troisième partie de ce code ».

Le pouvoir de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local appartient à l'assemblée délibérante, et ce, après avoir pris connaissance d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivant,  
 Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021 portant création et composition de la commission de délégation de service public de la fourrière automobile,  
 Vu l'avis favorable du Comité technique du 14 septembre 2016 sur le projet de délégation de service public de la fourrière automobile,  
 Vu le rapport annexé présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire,  
 Entendu l'exposé de M. MUSARD, Adjoint au maire et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile,

**Article 2 :** d'approuver le rapport de présentation contenant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile,

**Article 3 :** d'autoriser monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
 Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
 031-213100225-20210325-25032021\_17-DE  
 Reçu le 29/03/2021  
 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
 d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
 0002 21310022500019,OU=MAI  
 RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
 #0C144E545246522D323133313  
 0303232353030303139,O=MAIR  
 IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
 BAN CEDEX,C=FR  
 29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE